



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

LAON, le 25 mars 2016

## DOSSIER DE PRESSE

### Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

Préfecture de l'Aisne, vendredi 25 mars 2016

**Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté aux membres lors de la dernière réunion de la commission du 12 octobre 2015.**

**Ce projet a ensuite été notifié aux communes et à leurs groupements concernés pour avis et les résultats adressés aux membres pour consultation. Ceux-ci disposaient de 3 mois pour émettre un avis ou faire part de leurs propositions d'amendements.**

**La commission de ce vendredi 25 mars a pour but de clôturer cette phase d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale qui devra être arrêté au plus tard le 31 mars 2016.**

La commission départementale de la coopération intercommunale est composée de 47 membres, répartis en 5 collèges. Lors de cette séance, trois nouveaux membres rejoignent la commission :

- 2 nouveaux conseillers régionaux : MM. Christophe COULON et Dominique MOYSE
- M. Jean-Luc EGRET, maire de Tupigny.

L'objectif de cette commission est d'examiner et de voter les amendements proposés par les élus membres du comité départemental. Pour mémoire, la proposition de schéma initial comprenait six fusions de communautés de communes (parmi celles-ci deux ont pour objectif de créer une communauté d'agglomération), et également sept propositions d'amendements qui seront soumises au vote de la commission.

Une fois voté, le schéma sera publié sur le site internet de la préfecture, ainsi qu'au registre des actes administratifs. Une version papier du schéma pourra être consultée par toute personne intéressée à la préfecture et dans les sous-préfectures de Vervins, de Saint-Quentin, de Soissons et de Château-Thierry.